

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1147

présenté par
Mme Chalas

à l'amendement n° 1088 (Rect) de M. Matras

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16 BIS, insérer l'article suivant:

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer la possibilité d'adaptation de la charte par le référent déontologue.